



COMITE DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ DE GUYANE

Séance du 07 Juillet 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-02

Adoption du SDAGE 2022 / 2027 et son Programme de Mesures

Le Comité de l'eau et de la biodiversité de Guyane, délibérant valablement,

Vu le règlement intérieur adopté en séance d'installation du Comité de l'Eau et de la Biodiversité le 29 septembre 2017 :

Après avoir procédé au vote conformément au règlement intérieur,

DECIDE

Article 1 – article unique

ADOPTE le projet de SDAGE 2022 / 2027 et son Programme de Mesures

Le Président du Comité de l'Eau
et de la Biodiversité de Guyane

Patrick LECANTE